



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200619-0573

ARRETE N° ARR/2020/ST/134

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **les travaux de passage et d'essais de caméras, de signalisations horizontales et verticales, de nettoyage des regards et d'autres finitions sur les voiries suivantes : rues de la Marjolaine, du Tilleul, de la Colline, des Genévriers, Deldalle, l'avenue d'Aljustrel, l'allée de la Vigne et le square du Houblon**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 19 juin 2020 et ce jusqu'au 31 août 2020, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Du 19 juin 2020 et ce jusqu'au 31 août 2020, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise DTR de Sars-et-Rosieres.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise DEPOLLUTION ET TRAVAUX ROUTIERS - 1, place des Champs de Colut 59230 SARS-ET-ROSIERES.

Fait à HEM, le

22 JUN 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR